

(1)

(N° 94.)

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1890.

Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1890 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. D'OULTREMONT.

### CHAPITRE XI.

#### ART. 33.

Cinq cents francs pour couvrir les frais d'une commission parlementaire chargée de faire une enquête sur la situation militaire du pays et d'indiquer, s'il y a lieu, les mesures à prendre pour l'améliorer.

C<sup>te</sup> AD. D'OULTREMONT.

---

(1) Budget, n° 119, IX (session de 1888-1889).  
Amendements du Gouvernement, n° 5, IX.  
Rapport, n° 48.